Les Paysannes Vaudoises

de Bofflens organisent

la Fête de la merveille

Dimanche 30 avril 2017

11h à 17h

au Collège de Bofflens

Venez nombreux déguster les merveilles et autres délices maison et visiter notre vide-grenier.

BULLETIN D'INFORMATION

COMMUNE DE BOFFLENS

Mars 2017

Info Déchets

Mercredi 3 mai **Ramassage des encombrants**

Les objets devront être déposés le matin avant 8h00. Il pourra s'agir de bidons en plastique vides, bois aggloméré ou contreplaqué, jouets usagés, matelas, meubles, canapés, moquette, plaques d'isolation, sagex, skis, etc.

Ne seront pas ramassés : les objets de moins de 60 cm qui doivent suivre la filière des ordures ménagères, la laine de verre, et les objets qui habituellement doivent être déposés à la déchetterie, soit alu, huile, papier, pet, piles, etc.

S'il s'agit de grandes quantités, prendre contact une semaine à l'avance avec

M. Daniel Besson au 024 441 49 88

Samedi 29 avril **Coup-de-balai**

La Commune organise un coup de balai printanier.

Au programme : aménagement des extérieurs de la Bofflette et réfection du terrain de pétanque.

Tous les bénévoles seront les bienvenus **dès 8h30 sur Chaumy**.

A midi, grillades à la Bofflette. Repas et boissons seront fournis par la Commune.

Crêt d'Eté – dépôt de branchages

Les branchages peuvent être à nouveau apportés en Crêt d'Eté, à la condition d'en informer, au préalable, Mme Magali Descombes au 076/477.38.16.

Décharge de Valebin

La Municipalité rappelle à la population de Bofflens que la décharge inerte de Valebin SA est privée, et non communale. Les habitants peuvent y amener des matériaux provenant de travaux faits sur le territoire communal aux conditions suivantes :

- Pour des petites livraisons ponctuelles de moins de 400 kg, une benne (disposée à côté de la benne à ferraille) est mise gratuitement à disposition des habitants par Valebin SA.
- Pour des quantités supérieures à 400 kg, les habitants voudront bien prendre contact 48h à l'avance avec Valebin SA et se conformer aux directives de cette dernière. Seules les taxes communales, cantonales et fédérales seront facturées pour un tonnage déterminé.

Nous rappelons que seuls les matériaux inertes peuvent être acheminés à cette décharge de type B (branches, matières organiques, plastiques etc. sont interdits). Vous pouvez retrouver la liste complète des matériaux autorisés sur www.valebin-sa.ch

Tout dépôt devra se faire pendant les heures d'ouverture de la décharge, du lundi au vendredi.

Bureau Communal
Rappel et Fermetures

Les horaires d'ouverture du bureau communal sont les suivantes :

Lundi soir, de 18h à 19h

Mardi matin, de 9h à 11h30

Les coordonnées restent inchangées et vous permettent de me contacter en dehors des heures communiquées ci-dessus

bofflens.greffe@gmail.com 024/441.03.60

Pour vos demandes de carte d'identités, merci de vous adresser au Contrôle des Habitants d'Orbe.

Le bureau fermera ses portes du 17 au 23 avril 2017. Merci pour votre compréhension !

Déclaration d'impôt 2016

Au moyen de bus, les Impôts vont aller à la rencontre de la population durant la période de février à juin 2017. Appelés TaxTruck, ces véhicules se déplaceront dans tout le canton, une trentaine de fois, permettant aux contribuables vaudois de venir à la pêche aux renseignements dans toutes les régions. Cette opération est une première et illustre la volonté gouvernementale de proximité avec le citoyen. L'agenda du TaxTruck est publié sur le site des impôts (http://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/impots/)

Le TaxTruck fera prochainement halte à

***Sainte-Croix** – Foire de Printemps, le vendredi 5 mai 2017, de 8h30 à 12h*

***Le Sentier** – Marché, le jeudi 18 mai 2017, de 8h30 à 12h*

***Orbe** – Marché, le jeudi 1er juin 2017, de 8h30 à 12h*

***Yverdon-les-Bains** – Marché, le samedi 17 juin 2017, de 8h30 à 12h*